Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260416-DCM202604027-DE

PLOUMOGUER
TI-KÊR PLONGER

Séance ordinaire du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, à vingt heures.
Le Conseil Municipal de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Odile PAGE, Maire.
Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de M Jean-François PAUL et Mme Estelle CZYRWIK ayant donné pouvoir à Mme Solène HELIES et Mme Enora JEGOU
Le quorum a été atteint avec 17 présents.
Mme Lysiane CLOITRE a été désignée secrétaire de séance.

Délibération DCM n° 2026-04-027 AUTORISATION RECRUTEMENT AGENTS NON TITULAIRES ACCROISSEMENT TEMPORTAIRE

Dossier présenté par : XXX

Mme Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 3 (1° et 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal d'autoriser M. Le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans nos services.

Mme Le Maire informe l'assemblée que les besoins du service peuvent l'amener à recruter des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services suivants :

- Vie locale
- Services techniques

Ces agents assureront des fonctions d'agent polyvalent relevant de la catégorie C à temps complet ou à temps non complet.

Ces agents non titulaires devront justifier au service enfance d'une qualification équivalente au BAFA

Leur traitement sera calculé au maxi sur l'indice terminal du dernier grade de la catégorie hiérarchique concernée.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260416-DCM202604027-DE

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :
- d'adopter la proposition du Maire

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Résultat du vote : unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,
Odile PAGE